

Les « 5 à 7 » sont des rendez-vous organisés avec un chercheur impliqué dans les thématiques que développe Profession Banlieue: une façon de rapprocher les professionnels et les chercheurs autour des questions sociales, urbaines et politiques. Carte blanche est laissée à l'intervenant de faire état d'une étude particulière ou d'apporter un éclairage spécifique sur un sujet abordé par ses travaux de recherche. □

Sebastian Roché est directeur de recherche au CNRS et responsable du pôle sécurité et société au CERAT de l'Institut d'études politiques de Grenoble. Il est spécialiste des questions de la délinquance des jeunes, des incivilités et du sentiment d'insécurité. □

PROFESSION
BANLIEUE

les « 5 à 7 »

n° 10

LA CONNAISSANCE, UN OUTIL DE LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

SEBASTIAN ROCHÉ

8 AVRIL 2004

AVEC LE SOUTIEN DE



FONDS SOCIAL
EUROPÉEN

La préfecture de la Seine-Saint-Denis
Le conseil général de la Seine-Saint-Denis
La préfecture de l'Île-de-France
Le FASILD
La Direction de la population et des migrations
La DDASS de la Seine-Saint-Denis
Les villes de la Seine-Saint-Denis

PROFESSION BANLIEUE – 15, RUE CATULIENNE – 93200 SAINT-DENIS

TÉL. : 01 48 09 26 36 – FAX : 01 48 20 73 88

PROFESSION.BANLIEUE@WANADOO.FR

WWW.PROFESSIONBANLIEUE.ORG

La prévention de la délinquance des jeunes a le vent en poupe. Élus et professionnels proposent depuis des années de multiples actions sportives, culturelles... Ils recherchent des solutions, se dotent parfois d'appareils de vidéosurveillance, mais le succès reste incertain. Pourtant, dans ce domaine comme dans d'autres, le savant est en mesure de conseiller le politique. Sebastian Roché démontre que l'étude scientifique

de la délinquance et l'expérimentation permettent d'évaluer l'efficacité des politiques de prévention. L'étude des facteurs de la délinquance est un préalable indispensable à toute intervention. Par ailleurs, prévoir l'évaluation systématique des actions donne des résultats, car cela pose des exigences bénéfiques : préciser les attentes des actions, le public ciblé et proposer des indicateurs. Grâce aux nombreuses évaluations des politiques de prévention de la délinquance menées par les chercheurs français et étrangers, on connaît aujourd'hui l'efficacité des actions qui ont fait l'objet d'évaluations expérimentales.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
La connaissance du comportement délinquant	5
• Les facteurs d'incitation et les motivations du passage à l'acte	5
• Les réactions par rapport à l'acte délinquant	8
Le partenariat comme forme d'intervention	9
L'intérêt de l'évaluation	11
Des résultats d'ores et déjà disponibles	13
• La vidéosurveillance	13
• L'école et les techniques de prévention	14
QUESTIONS/RÉPONSES	17
POUR ALLER PLUS LOIN. Éléments bibliographiques	22

PRÉAMBULE

PENSERAIT-ON faire de la santé publique sans la science ? Non. Ou construire des équipements sans éléments techniques ? Probablement pas ! Pourtant, dans le domaine des politiques de prévention de la délinquance, cette dimension de la connaissance systématique et scientifique des phénomènes est absente. Néanmoins, ce savoir existe en matière de prévention de la délinquance. On sait déterminer les actions efficaces, celles qui sont inutiles ou encore celles qui donnent des résultats contraires à ceux escomptés, c'est-à-dire celles qui augmentent les niveaux de délinquance au lieu de les baisser. Préalablement à toute action, il faut affirmer l'importance de développer l'intelligence et la connaissance des problèmes, trop souvent dévalorisées. Le discours volontariste parfois prôné par certains élus ne suffit pas, car, pour agir et avoir des effets, il faut savoir. Les Canadiens, par exemple, développent beaucoup les évaluations d'impacts en matière sociale et estiment le coût d'évaluation à 10 % du coût total d'une action (dans le cas d'une évaluation rigoureuse).

Plusieurs niveaux d'observation existent.

Les phénomènes peuvent être observés au niveau des nations ; mais il existe différentes configurations institutionnelles et il est difficile d'évaluer les effets propres de l'organisation des pouvoirs publics sur la délinquance : en Allemagne et en Espagne, les régions ont leur propre ministre de l'Intérieur ; en Grande-Bretagne, la police est organisée au niveau régional ; en Italie, ce sont les régions qui déterminent les politiques de sécurité des municipalités.

Quelle que soit leur organisation, tous ces pays ont connu les mêmes vagues de délinquance. Comment faire le lien entre l'organisation des pouvoirs publics et le volume de délinquance dans un pays donné ? On ne sait pas répondre actuellement à cette interrogation.

Il est possible cependant d'identifier les politiques qui fonctionnent aux autres niveaux de l'organisation : l'individu, l'établissement scolaire, les familles...

En France, pourtant, aucune évaluation systématique d'impacts n'est disponible. Jamais l'Éducation nationale n'a souhaité connaître les effets des actions de pré-

vention qu'elle mettait en œuvre. Jamais les fédérations, les organisations professionnelles de travailleurs sociaux ni même la Police nationale n'ont soumis à l'évaluation systématique leurs actions de prévention de la délinquance.

L'essentiel de l'effort de connaissance décidé par le gouvernement de Lionel Jospin et mis en œuvre par celui de Jean-Pierre Raffarin porte sur la connaissance des victimes.

Le rapport, commandé par Lionel Jospin à Christophe Caresche et Robert Pandraud, sur l'état des instruments de mesure utilisés pour chiffrer la délinquance et les réponses qui lui sont données¹, a conclu au développement nécessaire des enquêtes sur les victimes. Nicolas Sarkozy, lorsqu'il était ministre de l'Intérieur, a repris cette proposition. C'est une idée tout à fait utile, mais peut-on construire une politique qui réponde à la délinquance en ne s'informant que sur les victimes ?

C'est bien sûr insuffisant. Et s'il fallait choisir une priorité, ce serait de mener des enquêtes sur les auteurs. Les politiques de prévention de la délinquance et les politiques pénales de sanction devraient se concentrer sur la connaissance du comportement des auteurs : les âges du premier délit, la durée des trajectoires délinquantes, les volumes d'activités délinquantes et des mécanismes de sortie de la délinquance. C'est un point sur lequel, en France, il n'existe aucune demande d'information, que ce soit de la part d'une collectivité territoriale ou d'un gouvernement.

1. Christophe Caresche et Robert Pandraud, *Mission parlementaire relative à la création d'un Observatoire de la délinquance*, La Documentation française, 2002.

LA CONNAISSANCE DU COMPORTEMENT DÉLINQUANT

Que nous apprennent les enquêtes françaises et européennes sur les comportements des jeunes délinquants ?

Les facteurs d'incitation et les motivations du passage à l'acte²

Les premiers facteurs de risque

- *Le milieu
de développement de l'enfant*

L'enfant ne choisit pas sa famille. Le milieu dans lequel il se développe est nécessairement un élément critique par rapport à son comportement futur. Les caractéristiques des familles sont donc prédictives de la délinquance.

Quel est le niveau social des familles ? Quel est le niveau d'études des personnes qui la composent ? Quelles sont les stratégies éducatives qu'elles développent ? Tous ces éléments sont mesurés régulièrement depuis une cinquantaine d'années chez les jeunes délinquants.

2. Sebastian Roché, *La Délinquance des jeunes. Les 13-19 ans racontent leurs délits*, Paris, Le Seuil, 2001.

La supervision des enfants par les parents, comme la nature de leur relation, que l'on appelle aussi le « climat relationnel », sont des facteurs décisifs des comportements. Ce que montrent les études, c'est que la nature des échanges au sein même de la famille, plus que sa structure (famille divorcée, mère seule avec ses enfants), est associée aux comportements délinquants des enfants.

- *Les groupes de pairs*

En France, il n'existe pas de programmes structurés d'actions sur le sujet, pourtant, les groupes de pairs deviennent, au fur et à mesure que les enfants avancent dans l'adolescence, de plus en plus influents. Dans les enquêtes de délinquance auto-déclarée, les comportements délinquants commencent à partir de 13 ans et jusqu'à 19 ans. Plus l'enfant grandit, plus il devient autonome et plus les sources d'influence sont horizontales, c'est-à-dire en dehors de la famille.

Sur quoi repose cette influence ? La proximité. C'est parce que les parents sont proches des enfants qu'ils ont de l'autorité sur eux et c'est ensuite parce que l'enfant est proche de ses camarades

que ces derniers ont de l'autorité sur lui. Ils envoient des stimulations et ils se fixent ensemble des objectifs. Pendant l'adolescence, tout se décide ou se fait en groupe, c'est donc un moment critique. Les camarades accompagnent les comportements délinquants, ils peuvent conforter les actions: « Bravo! Tu as bien réussi! » ou, inversement, envoyer un certain nombre de messages négatifs. C'est ce qui fait leur influence sur le comportement de l'enfant.

• *Le rapport avec l'école*

L'attachement à l'école est un facteur absolument décisif dans les actes délinquants. Il a été mesuré de différentes manières, à travers les difficultés scolaires, le retard à l'école, le nombre de redoublements, le nombre de sanctions, la nature des filières d'orientation... L'école est un prédicteur de la délinquance plus important que l'origine socio-économique des enfants.

Certains indicateurs auto-estimés ont également été utilisés: comment les enfants perçoivent-ils l'école? Est-ce qu'ils s'y sentent bien? Est-ce qu'ils se sentent bons à l'école?

Ces différents facteurs ont ce que l'on appelle « un effet net »: statistiquement, ils ont tous un poids propre. Ils sont liés entre eux, mais chacun, indépendamment des autres, a un effet qui lui

est spécifique. Il existe évidemment un rapport entre la manière dont les parents élèvent leurs enfants et le fait qu'ils s'intéressent à leurs fréquentations. Indépendamment des efforts des parents pour faire réussir leurs enfants à l'école, il y a un effet propre de l'attachement des enfants à l'école. Chaque facteur a donc un poids spécifique, mais, en termes positifs, cela signifie également qu'il est possible d'agir sur chacune de ces cibles, séparément, même si elles sont liées entre elles.

Les autres facteurs

• *Les relations avec les autorités*

Les autorités publiques incarnent la loi, qui a une dimension morale. Ainsi, les normes se construisent et évoluent avec les lois. Le respect des règles et des règlements est lié aux perceptions que les gens ont des autorités. Avoir une perception positive de la police, indépendamment des risques d'être pris par celle-ci ou des risques de sanction, influe sur le comportement; c'est même un comportement prédictif de la délinquance plus important que la crainte de la police: ce qui oriente le comportement, c'est la perception (positive ou négative) des autorités, plus que la sanction que celles-ci peuvent infliger. C'est un élément que l'on pourrait décliner à différents niveaux de l'organisation sociale.

• *L'influence des images*

Pour avoir participé à la commission sur la télévision et la violence, dirigée par Blandine Krigiel³, j'ai lu la littérature scientifique disponible sur ce sujet et j'ai constaté qu'il avait été démontré systématiquement et par plusieurs dizaines d'études que l'exposition des enfants aux images violentes avait des effets immédiats, à court et à long termes... Ces données ont été validées par les trois grandes techniques d'analyse systématique, à savoir les expérimentations, les enquêtes par sondage et les suivis de cohorte. En France, ces études n'existent pas, mais, dans d'autres pays occidentaux, elles ont montré que des enfants exposés à des images violentes à l'âge de 8 ans avaient des casiers judiciaires avec plus de condamnations à 37 ans. Il y a donc un effet durable de l'exposition des enfants aux images⁴, quel que soit le milieu familial ou le niveau de revenus...

Pourquoi? Dans nos sociétés, le temps passé devant les images, la télévision ou les jeux vidéos, est important et participe à un certain nombre d'apprentissages que l'on appelle « apprentissages par l'observation ». Les enfants apprennent en regardant, non pas à imiter des actes isolés, mais à reproduire des modèles d'action. La télévision permet de savoir comment régler ses problèmes par l'usage de la violence. Ce comportement appris par l'observation est ensuite répété dans une série de situations. Les industries qui produisent et diffusent ces images ont donc une responsabilité.

Être une fille ou un garçon est un facteur dont on se préoccupe peu. Pourtant, on connaît son influence sur les comportements. On sait qu'il est lié aux modes d'apprentissage. Dès le plus jeune âge, on éduque les garçons et les filles d'une manière différente, ce qui a un effet durable. Garçons et filles ne sont pas élevés dans le même rapport à l'usage de la violence physique. Celui-ci est proscrit pour les filles. Entre 13 et 19 ans, ces dernières ont toujours un rapport plus positif aux institutions et l'usage de la violence physique est systématiquement moins élevé que chez les garçons.

• *Le genre*

Être une fille ou un garçon est un facteur dont on se préoccupe peu. Pourtant, on connaît son influence sur les comportements. On sait qu'il est lié aux modes d'apprentissage. Dès le plus jeune âge, on éduque les garçons et les filles d'une manière différente, ce qui a un effet durable. Garçons et filles ne sont pas élevés dans le même rapport à l'usage de la violence physique. Celui-ci est proscrit pour les filles. Entre 13 et 19 ans, ces dernières ont toujours un rapport plus positif aux institutions et l'usage de la violence physique est systématiquement moins élevé que chez les garçons.

3. Blandine Krigiel, *La Violence à la télévision. Rapport à monsieur Jean-Jacques Aillagon*, ministère de la Culture et de la Communication, 2002.

4. Sebastian Roché (dir.), *En quête de sécurité. Causes de la délinquance et nouvelles réponses*, Paris, Armand Colin, 2003.

• *L'opportunité, les circonstances*

À la différence des facteurs cités ci-dessus, les facteurs d'opportunité ou de circonstances permettent la réalisation, l'anticipation ou l'interdiction d'actes. Dans nos sociétés, on ne pourrait comprendre l'explosion des atteintes aux biens sans prendre en compte l'abondance des biens de consommation et la facilité de les voler.

Ces données ont été constatées dans les enquêtes de délinquance auto-déclarée. Les enfants commencent par réaliser des actes qu'ils sont sûrs de pouvoir mener à bien : par exemple, le vol en supermarché – les seuls actes commis fréquemment avant 13 ans sont les vols. La motivation réside dans la facilité de réalisation, il suffit de tendre la main. La naissance des hypermarchés a rendu le geste facile et l'enfant n'a pas une moins grande conscience du vol que dans les années 1950, mais, à conscience égale, le coût de la mise en œuvre est devenu ridicule. La seule chose qui puisse arrêter la main, c'est la conscience de la personne qui tend cette main !

La structure des opportunités rend le vol extrêmement facile. Ce n'est pas une explication suffisante, et les facteurs comme les difficultés socio-économiques, la forme d'éducation,

les mécanismes d'apprentissage, l'âge, le genre et surtout la trajectoire individuelle restent déterminants. Mais ils ne peuvent avoir d'effets que dans un certain type de contexte où les biens sont faciles à saisir.

En ce qui concerne les atteintes aux personnes, les analyses montrent qu'il est plus difficile d'agresser quelqu'un dans une société où l'interconnaissance est forte et dans laquelle les personnes se protègent mutuellement. Par contre, la structure de la vie urbaine génère l'anonymat et donc l'incapacité mutuelle des gens à se protéger. La structure des opportunités décrite pour les biens existe aussi, dans une certaine mesure, pour les agressions contre les personnes.

**Les réactions
par rapport à l'acte délinquant**

Quelles sont les formes d'intervention après l'acte ? Est-on dans une situation d'impunité au sens pénal et social, dans la mesure où personne ne dit rien, ni le voisin, ni les parents, ni les frères et sœurs, ni la police ? Est-on dans une situation où différentes formes d'interventions coexistent ?

Certaines interventions renforcent le comportement. Par exemple, pour les adolescents qui vivent dans des groupes, une partie des interactions qu'ils ressentent peuvent être des in-

teractions de renforcement : après l'acte, on ne dit pas : « Tu n'aurais pas dû le faire », mais : « Tu as bien fait de le faire ! Et si tu y es arrivé alors que les autres n'y sont pas parvenus, c'est que tu es le meilleur. » Certaines incitations ont pour but la reconnaissance. D'autres ont un effet inverse. Certains facteurs présentés jusqu'ici de manière plutôt négative (nature des relations dans la famille, groupe de pairs...) peuvent également être vus de manière positive. Ils peuvent constituer autant de cibles pour agir ; on peut travailler sur les croyances des individus, sur la construction de ces croyances, sur leurs perceptions. Il est également possible d'agir sur la composition des groupes de pairs, sur la supervision des parents. Intervenir sur l'un de ces paramètres tend à limiter le risque de commettre des délits.

**LE PARTENARIAT
COMME
FORME D'INTERVENTION**

Après plusieurs années d'observation des délinquants et des jeunes délin-

quants, des dispositifs publics et de l'action publique locale, on peut avoir une certaine désillusion quant à la capacité d'agir et de construire des politiques partenariales. Le partenariat est à l'ordre du jour depuis plus de trente ans et l'on expliquait déjà dans les textes du milieu des années 1970 quels seraient les grands principes d'action de l'État et des collectivités locales, principes énoncés dans le rapport d'Alain Peyrefitte⁵ puis repris dans le rapport de Gilbert Bonnemaïson⁶.

Le discours prévention/répression semble inchangé depuis plusieurs dizaines d'années. Il mériterait d'évoluer, notamment dans le sens de la recherche d'efficacité. Dans les années 1970, on avait compris que les actions des administrations de l'État étaient sectorielles, qu'elles travaillaient en « tuyaux d'orgue » et qu'il fallait introduire de la transversalité.

En 1981, pour la première fois sous la cinquième République, la gauche arrive au pouvoir : elle a une attitude négative par rapport à la Police dont

5. Comité d'études sur la violence, la criminalité et la délinquance présidé par Alain Peyrefitte, *Réponses à la violence*, La Documentation française, 1997.

6. Commission des maires sur la sécurité, présidée par Gilbert Bonnemaïson, rapport au Premier ministre, *Face à la délinquance, prévention, répression, solidarité*, collection des rapports officiels, La Documentation française, 1982.

elle se méfie en l'associant aux « chiens de garde » du capitalisme. Mais, en 1997, Jean-Pierre Chevènement déclare que la sécurité est une politique sociale ! C'est donc un véritable changement qui s'est opéré en une vingtaine d'années.

Si le slogan prévention/répression est daté, c'est parce que la gamme des réponses mises en œuvre au plan local débordent largement la prévention et la répression. Par exemple, tout ce qui a été réalisé dans ce que l'on appelle à tort les actions de médiation relève dans la majorité des cas d'actions de rappel des règles. Il ne s'agit ni de prévention ni de répression. Il en est de même pour l'aide aux victimes.

Actuellement, la question n'est plus celle du couple prévention/répression mais celle de l'efficacité. Quelle est l'efficacité des actions de prévention et celle des actions de répression ?

Il faut mobiliser les individus, chacun dans son domaine, et construire des actions dont tout le monde tire bénéfice.

Le partenariat a d'abord été le symbole de l'unité du service public. Pour cacher et gommer les dissensions profondes existant entre les logiques d'action de l'Éducation nationale, de la Police, de la Justice... le partenariat a été invoqué. Il est de-

venu une finalité en soi et non un moyen. S'il a été pensé initialement comme un outil de l'efficacité, aujourd'hui, son objectif n'est plus l'efficacité mais l'affichage des partenariats. L'idée du partenariat est vitale, mais il faut maintenant être capable de se fixer des objectifs qui débouchent sur des formes d'action. Souvent, les priorités entre les différentes organisations ne sont pas intégrées, car chacune reste sectorielle, avec des logiques professionnelles qui priment sur le bien commun.

On assiste ainsi à une prolifération de coordinations et le partenariat, loin de déboucher sur une intégration des objectifs ou des actions, débouche en fait sur une multiplication des lieux de coordination : tout le monde veut être le chef de file.

Les priorités sont répertoriées sur une liste à la Prévert ; souvent, il y en a plus que l'on ne peut en traiter. Pourquoi ? Parce qu'il faut ne fâcher personne !

L'instabilité géographique des cadres de l'État est structurelle. Elle constitue le dernier point qui rend le partenariat extrêmement complexe. Son difficile développement n'est pas le fait de personnes malveillantes ou mal intentionnées, mais il est lié au fonctionnement normal du système administratif français. Les recteurs,

les inspecteurs d'académie, les directeurs départementaux de la sécurité publique, les procureurs, les colonels de gendarmerie... changent en permanence d'affectation géographique. La logique de la fonction publique d'État n'est pas une logique de connaissance des territoires mais une logique d'appartenance à des corps d'État. Les personnes changent d'affectation mais, comme le partenariat est basé sur une logique de liens interpersonnels qui traversent les frontières des organisations, les mutations géographiques détruisent ces liens. Il est donc normal que le partenariat ne se développe pas lorsque l'on est en présence d'un système qui conduit au fait qu'il ne puisse pas se développer. Il peut éventuellement se mettre en place dans certains endroits, mais ce ne sont que des cas isolés qui défont le fonctionnement normal de l'administration.

L'INTÉRÊT DE L'ÉVALUATION

Comment agir sur un phénomène social aussi complexe que celui de la délinquance sans se doter d'outils de connaissance du phénomène ? Pour différentes raisons, les pouvoirs publics n'ont pas cru utile de financer et de développer ces outils. Dans les discours, la priorité politique a longtemps été celle de la délinquance des jeunes, mais aucun développement

d'une connaissance systématique du phénomène ni de l'effet des mesures n'a été décidé. Il existe un décalage important entre le calendrier politique et celui de la production de la connaissance. La logique du politique est celle de l'urgence. Ce qui fait défaut, c'est une logique de production d'un savoir à long terme. Celui-ci ne peut pas être financé par les municipalités, il pourrait l'être par d'autres collectivités territoriales (conseil général, conseil régional).

L'une des idées fausses qui revient souvent à propos des évaluations est qu'il est impossible de connaître l'efficacité de la prévention. Or, techniquement, on peut tout à fait savoir combien de délits la prévention a permis d'économiser. Ce que l'on n'a pas fait jusqu'à aujourd'hui, c'est le vouloir. Une façon très simple de développer l'évaluation, c'est de ne financer que des projets qui sont évalués. Certains pays ont affecté des lignes budgétaires à l'évaluation au moment du vote de lois importantes. Les opérations dites « structurantes » ne sont renouvelées qu'à condition que leur efficacité soit démontrée. Dans certains cas, il arrive même que l'on interrompe les actions avant leur terme si les évaluations ne sont pas positives. Cela signifie que l'on intègre la connaissance à la décision et au suivi de l'action publique.

On doit s'interroger sur l'engagement de sommes considérables alors que l'on ne dispose d'aucune information sur l'efficacité des actions. Ne serait-il pas plus judicieux de dépenser un peu pour l'évaluation afin d'orienter la décision? Ceux qui décident sont les élus du peuple, les politiques, mais leurs décisions devraient en partie s'appuyer sur l'évaluation d'impact des programmes.

Une évaluation d'impact satisfait un certain nombre de critères et se fait au moment de l'intervention. On évalue avant, pendant et après l'intervention. Elle permet un chiffrage des effets sur les cibles qui ont été déterminées. Le deuxième élément important est de disposer d'un groupe expérimental et d'un groupe témoin. Pour pouvoir dire que l'on a agi, il faut montrer que c'est l'action A (par exemple, créer des groupes de médiateurs entre pairs à l'intérieur de l'établissement scolaire) qui a eu l'effet attendu (la diminution des bagarres dans l'établissement) et il faut pouvoir lier ces deux éléments entre eux. Un tableau de bord n'est pas une évaluation d'impact, il permet simplement de compter et de décrire des phénomènes. Seule la comparaison des évolutions des groupes témoins et des groupes expérimentaux permet d'arriver à des conclusions.

Le troisième point important est de prendre des mesures avant et après l'action. Au début, vous devez avoir défini des cibles, ce sur quoi vous allez agir et ce que vous voulez changer. Il faut donc, après définition de la cible et de ses mesures, connaître le résultat et les outils qui permettront de le comprendre et de le mesurer.

Ensuite, il faut éviter que les gens impliqués dans l'action décident eux-mêmes quels seront les groupes expérimentaux et les groupes témoins. En effet, ils peuvent les choisir en fonction de leurs orientations personnelles et influencer sur le choix des lieux d'expérimentation, qui doivent rester neutres.

Enfin, il faut répéter les expérimentations avant de pouvoir en tirer des observations.

Est-ce que l'on peut évaluer les actions qui sont en cours? Je ne pense pas que l'on puisse évaluer l'intégralité des actions en cours si une évaluation de la situation avant la mise en place d'une nouvelle action n'a pas été effectuée. Prenons l'exemple de la vidéosurveillance. Si, avant l'installation des systèmes vidéos, on n'a pas déterminé la fréquence des délits sur des zones précises (tests expérimentaux, etc.), il est très difficile de reconstruire *a posteriori* l'ensemble des cadres de l'observation.

Il y a des actions que l'on ne pourra pas évaluer. Est-ce une raison pour arrêter l'action? Pas forcément, sinon l'on arrêterait toutes les actions. Mais, dans le futur, l'évaluation pourrait être un élément de la décision. Toutefois, je ne défends pas l'idée qu'il faille faire de l'évaluation le seul critère de la décision politique, ce serait de toute façon impossible.

La recherche fondamentale peut être une recherche socialement utile. Il n'y a aucune contradiction entre faire de la recherche pour la recherche et faire de la recherche pour la société. Un grand nombre de recherches peuvent être organisées avec les responsables politiques, les professionnels et, dans un certain nombre de cas, elles peuvent même les renseigner sur leurs pratiques et leurs actions. Encore faut-il que ces professionnels et ces politiques aient envie de connaître les effets des politiques dans lesquelles ils ont investi de l'argent, et qu'ils soient prêts à reconnaître leurs éventuelles erreurs.

DES RÉSULTATS D'ÉVALUATIONS D'ORES ET DÉJÀ DISPONIBLES

Il existe quelques thématiques qui ont été évaluées en Europe (sauf en France) et aux États-Unis pour lesquelles une méta-analyse (synthèse mathématique de différentes évaluations d'impact) est disponible.

La vidéosurveillance

Les évaluations réalisées depuis vingt ans montrent que les effets du développement de la vidéosurveillance ne sont pas significatifs (voir la méta-analyse réalisée en Grande-Bretagne⁷); mais ce jugement doit être modulé en fonction de la nature des lieux. La méta-analyse établit les éléments suivants: on enregistre parfois des effets, mais sont-ils réels? Certains sont compris dans ce que l'on appelle les intervalles de confiance⁸, cette zone de flou entre ce que l'on mesure et ce qui n'est pas mesurable. Les variations enregistrées sont dans cet inter-

7. Brandon C. Welsh et David P. Farrington, *Crime prevention effects of closed circuit television: a systematic review*, Home Office Research (Royaume-Uni), 2002. [www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs2/hors252.pdf].

8. L'intervalle de confiance (IC) indique le degré de certitude d'un résultat de recherche. Il identifie généralement une fourchette de valeurs situées de part et d'autre de l'estimation, où l'on peut être sûr à 95 % de trouver la valeur réelle. L'utilisation d'un pourcentage fixé à 95 % est une convention arbitraire. La notion d'IC repose sur l'idée suivante: si la même étude était réalisée sur un échantillon différent, les résultats ne seraient pas identiques, mais seraient proches du résultat véritable, qui reste inconnu.

valle de confiance, qui devrait plutôt être désigné comme intervalle de méfiance.

Par contre, on mesure les effets de la vidéosurveillance en différenciant les types de lieux étudiés. L'impact de la vidéosurveillance sur le nombre de délits commis sera différent selon qu'il s'agit d'une zone résidentielle de centre-ville ou d'un espace fermé. Sur les zones de centre-ville et résidentielles, la vidéosurveillance n'a pas d'effets sur le nombre de délits commis par rapport aux groupes tests. Par contre, dans les parkings, elle a un impact, mais seulement sur certains types de délits et comportements délinquants. Dans le cadre de la surveillance des parkings, on note un effet de déplacement de la délinquance non négligeable. Ainsi, pour le gestionnaire du parking, la vidéosurveillance est un outil efficace ; il n'en sera pas de même pour la municipalité, qui aura toujours autant de victimes, mais réparties autrement sur son territoire.

Ainsi, l'efficacité se juge par rapport aux bénéfices que va en tirer la personne qui met le dispositif en œuvre. Ce qui peut être bénéficiaire pour l'un (le gestionnaire du parking) peut ne pas l'être pour l'autre (la municipalité).

Si, en même temps que l'implantation de la vidéosurveillance, d'autres

modifications sont apportées concernant le circuit des patrouilles de police ou l'éclairage public, par exemple, la vidéosurveillance a alors encore moins d'effets : les évaluations d'impact montrent que la vidéosurveillance n'est pas utile lorsque d'autres moyens sont mis en œuvre parallèlement.

Ces analyses ne concernent ni la vidéosurveillance des établissements commerciaux ou bancaires ni celle des bus.

L'école et les techniques de prévention

Les conditions générales de fonctionnement d'un établissement scolaire sont décisives dans la mise en œuvre fructueuse des initiatives de prévention à l'école. Lorsque, dans un établissement, le service ordinaire de l'éducation ne fonctionne pas, soit parce qu'il est dans un endroit où la délinquance est importante, soit parce que des élèves sont en grande difficulté scolaire, on ne peut pas mettre en œuvre des actions de prévention de façon simple et espérer en tirer les mêmes bénéfices qu'ailleurs.

Certains éléments dépendent du contexte et l'efficacité des mesures est liée aux caractéristiques des lieux. La prévention ne fonctionnera que si l'établissement scolaire fonctionne.

Les actions de prévention inopérantes

Les programmes d'éducation à la loi, les conférences pour expliquer aux élèves « le bien » et « le mal » ou les séances de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits psychotropes ne marchent pas, puisque ce que recherchent les élèves, ce sont justement les effets des produits, qu'ils connaissent bien. Aux États-Unis comme au Canada, il existe un programme appelé DARE⁹, adoré par les élus locaux et les policiers, qui consiste à envoyer ces derniers dans les classes pour donner des cours aux élèves. Ces programmes ont été évalués et réévalués : ils n'ont désespérément aucun effet !

L'animation sportive ne donne pas non plus de résultats. L'ensemble des dispositifs montre qu'il n'y a pas de lien entre le fait d'offrir des loisirs aux jeunes et leurs comportements délinquants.

Dans l'enquête française de délinquance auto-déclarée de 1999, on constate même que ce sont les enfants les plus sportifs qui sont les plus délinquants¹⁰. Pour voler un sac à l'arraché, il vaut mieux courir vite !

Pour mettre un coup de tête, on peut éventuellement s'entraîner au football ! Pour cambrioler au premier étage, on peut faire de l'escalade ! Les valeurs de compétition et d'agressivité présentes dans le sport peuvent facilement se transposer comme une solution face à certains problèmes. On ne sait d'ailleurs pas comment l'expliquer. On peut déterminer qu'il existe un lien de causalité, mais on ne sait pas toujours quelle est la nature de ce lien. Toujours est-il que les programmes d'animation sportive n'apportent aucun bénéfice en matière de prévention de la délinquance, bien que l'on ne sache pas toujours l'expliquer. Cela ne signifie pas pour autant qu'il ne faille pas faire d'animation sportive.

Dernière pratique ne donnant aucun résultat sur les trajectoires délinquantes : les conseils individualisés, sorte de discussions informelles autour des problèmes de l'enfant avec un professionnel, formé ou non. Dans certains cas, on enregistre même des effets contre-productifs. Par exemple, certaines formes de travail social en direction de groupes de jeunes (travail collectif) augmentent les comportements délinquants !

9. DARE (*Drug Abuse Resistance Education*) est un programme de sensibilisation aux dangers de la drogue, d'une durée de dix-sept semaines, qui s'adresse aux élèves âgés de 10 à 12 ans.

10. Sebastian Roché, *Tolérance zéro? Incivilités et insécurité*, Paris, Odile Jacob, 2002.

Les actions de prévention qui fonctionnent

Il faut tout d'abord rappeler que les actions ne fonctionnent pas de la même manière selon que l'on s'adresse à des élèves de primaire, de collège ou de lycée. Néanmoins, dans leur mise en œuvre, il est important de considérer les quatre éléments suivants : les groupes doivent être de petite taille ; les enfants doivent toujours être des participants actifs et pas seulement les destinataires d'un message ; un certain nombre d'éléments pédagogiques doivent être mixtés ; l'exposition aux programmes d'action doit durer plusieurs mois (deux heures par jour pendant au moins six mois). Reste la question de la répartition : est-ce que l'on concentre les moyens en fonction de publics prioritaires ou est-ce que l'on cible un peu tout le monde ?

Concernant l'école primaire, les deux cents études de prévention réalisées aux États-Unis, en Australie, en Grande-Bretagne et en Norvège permettent d'affirmer que les programmes de lutte contre le harcèlement ou les brimades donnent des résultats. Au collège, les programmes efficaces portent sur les habiletés sociales et le développement des compétences des enfants à qui l'on attribue des récompenses positives liées à l'acquisition de ces habiletés plutôt

que des sanctions suite à des comportements déviants.

La combinaison de programmes peut aussi fonctionner : associer par exemple l'éducation à la loi avec des programmes qui portent sur l'implication des élèves et des enseignants coopératifs dans lesquels ils sont beaucoup plus actifs. Par contre, pris séparément, ces deux programmes sont inefficaces. Le travail sur la modification des comportements, notamment développé au Canada, est également efficace. Enfin, associer les enfants et les parents en développant des habiletés sociales chez l'enfant et des compétences parentales chez les adultes augmente la performance des programmes.

Pour conclure, dans les établissements, les programmes les plus performants sont ceux qui visent à la fois trois niveaux : l'enfant (modification des perceptions, des valeurs, éducation), l'organisation de la classe et les techniques pédagogiques ; le fonctionnement de l'établissement ; la clarté des règles et l'application systématique de ces règles. Les meilleurs programmes sont donc aussi les plus lourds à mettre en œuvre.

En termes d'efficacité comme en termes d'évaluation, ces programmes sont spécifiques : ils portent sur des âges, des problèmes et des lieux ca-

ractéristiques. Il ne s'agit plus de vendre la prévention pour la prévention, mais de mettre en œuvre des

programmes systématiques et adaptés aux différents âges de l'enfance et de l'adolescence. □

QUESTIONS/RÉPONSES

Pour lutter contre la facilité de réalisation, on accroît les dispositifs de sécurité, mais cela n'entraîne-t-il pas un durcissement de la délinquance, une montée en puissance de la violence ?

Le durcissement concerne une minorité de jeunes. En réaction aux nouveaux systèmes de sécurité automobile, peu vont réaliser des opérations de type *car-jacking*¹¹, surtout si ce sont des mineurs. Nous ne sommes plus dans les mêmes proportions. Pour le vol à l'étalage, 30 % à 40 % des jeunes l'ont déjà fait. Pour le *car-jacking*, les proportions sont si faibles que l'on ne connaît pas les chiffres par les enquêtes auto-déclarées.

Les raisonnements sur de grandes quantités et ceux sur de petites quantités, donc sur les individus les plus déterminés et les plus violents, ne sont pas les mêmes. Pour ceux-là, à partir du moment où ils ont acquis un certain nombre de compétences professionnelles comme délinquants, ils peuvent effectivement mettre en œuvre des solutions violentes. Pour ceux qui sont bien ancrés dans la délinquance, le durcissement des cibles produit une montée en puissance de leur violence pour réaliser les actes. Mais à mon avis, cela ne concerne pas tous les délinquants, il faut distinguer les différents groupes.

D'un point de vue analytique, je séparerais la vidéosurveillance, qui n'est pas un élément de durcissement des cibles, d'autres mécanismes réels de durcissement tels que le renforcement des serrures, le blocage des volants, etc. En fait, la vidéo n'empêche pas la réalisation des actes. Elle donne théoriquement une chance

11. Le *car-jacking* consiste à se faire remettre de force les clés d'un véhicule par son conducteur.

plus grande d'être identifié et, pratiquement, elle ne la donne pas vraiment. Donc, c'est un élément qui peut concourir à la dissuasion, mais je ne le mettrais pas forcément dans cette catégorie du durcissement des cibles.

Quels sont les critères pour évaluer la prévention dans une ville ?

Ce qui est intéressant dans les processus expérimentaux, c'est que l'on essaye de ne pas avoir de critères. C'est-à-dire que, dans l'idéal, on sélectionne les personnes qui vont participer à l'expérimentation de façon aléatoire, sans utiliser de critères. Par exemple, on peut sélectionner des élèves dans dix établissements en les tirant aléatoirement sur une liste. Si l'on définit la population au départ, ce que l'on va obtenir après sera lié à ce que l'on aura regardé au début. C'est donc très important de ne pas introduire de critères.

Est-ce que l'on peut intervenir sur tous les facteurs en même temps ? Pas forcément. Les études montrent que l'on peut travailler séparément sur les facteurs bien qu'il y ait des liens entre eux : supervision parentale, effet des groupes de pairs, effet des opportunités... On peut vouloir agir sur la qualité de la relation de l'enfant avec ses parents ou sur l'attachement de l'enfant à l'école. C'est mieux d'agir sur les deux en même temps, mais on peut enregistrer des effets bénéfiques en s'attaquant à un facteur puis à un autre. Et ça, je pense que c'est aussi un message d'espoir : on n'est pas obligé de tout changer en même temps pour avoir des effets positifs, d'autant que l'on n'a jamais les ressources pour le faire. Il est possible de changer des choses par segments.

Les inégalités sociales ne seraient-elles pas la source des phénomènes de délinquance ?

Les inégalités sociales ont des effets avérés sur les trajectoires délinquantes. Mais seule une toute petite partie des enfants défavorisés deviennent des délinquants violents et chroniques. Autrement dit, les difficultés sociales engendrent plus de délinquance chez les jeunes, mais on ne peut savoir chez lesquels (en tout cas pas chez tous, bien au contraire). Aujourd'hui, si l'on veut agir, que fait-on ? On ne peut pas annuler les effets des inégalités sociales rétros-

pectivement, et on ne peut pas se contenter de la prévention sociale primaire généraliste, car elle n'est pas adaptée aux comportements de la petite minorité d'enfants violents de manière chronique. Le programme qui recherche une efficacité d'action immédiate est un programme qui se dit : comment peut-on améliorer la situation dont on a hérité, et comment faire en sorte qu'elle ne se reproduise pas ? Certains programmes de prévention s'adaptent au profil des individus tels qu'ils sont, d'autres portent sur la qualité du logement ou sur la santé des enfants. En France, il me semble que l'on associe peu, en tout cas dans le discours public, la santé publique et la délinquance ; pourtant, il y a des liens, à travers le développement des enfants. Nous nous trouvons dans une autre logique.

Comment faire pour intervenir sachant que les parents sont des parents plus pauvres, plus désunis, plus défavorisés à différents titres ? Que fait-on avec les enfants jeunes avant qu'ils aient subi le poids des inégalités sur lesquelles on ne peut pas revenir parce que les enfants sont déjà nés ? Ensuite, on pourrait encore imaginer – mais ce sont des programmes à plus long terme – la manière de changer la distribution des revenus dans un pays. Les niveaux de réalité sont différents.

Je ne dis pas qu'il y a un niveau plus important que d'autres, mais je dis que, à mon avis, il ne faut pas négliger les programmes qui permettent d'infléchir maintenant les trajectoires délinquantes au motif que l'on n'a pas résolu d'autres problèmes également très importants. Ne détournons pas les yeux des solutions qui permettent d'améliorer la situation maintenant, à la fois pour les individus délinquants et pour les victimes potentielles qu'ils peuvent causer.

Y a-t-il un lien entre la configuration urbaine et la délinquance ?

Je ne connais pas d'études en France sur ce point-là. Je peux simplement faire des remarques de bon sens, mais c'est très insuffisant dans un certain nombre de cas... Les pays qui ont des architectures en hauteur et notamment la France, qui a construit pas mal de grands ensembles, connaissent des difficultés. Des pays qui ont des architectures beaucoup plus basses – je pense notamment à de grandes villes américaines et même à de petites villes – connaissent des niveaux de délinquance relativement élevés. D'une manière générale, les criminologues

ont plutôt tendance à considérer que ce sont les caractéristiques des individus, que l'on appelle « du peuplement », qui sont associées avec la délinquance plus que les caractéristiques des espaces eux-mêmes. Les programmes de prévention situationnelle qui consistent en l'aménagement de l'espace urbain ont des effets extrêmement mitigés : on ne trouve pas d'impacts significatifs très nets de ces programmes lorsqu'ils sont soumis à une évaluation rigoureuse.

Ainsi, les niveaux de délinquance sont plus liés à la manière de gérer les espaces qu'à la configuration des espaces. Je fais l'hypothèse qu'un bon système de gestion des lieux, qu'il s'agisse d'un établissement scolaire, d'une ville ou d'une gare, est probablement plus pertinent sur les comportements délinquants que la configuration stricte des espaces. Je ne voudrais pas être pour autant trop catégorique, c'est un point qui est très mal documenté.

N'y a-t-il pas un effet de pression démographique sur la délinquance ? Des études montrent qu'à partir d'un certain seuil de densité on observe des problèmes d'agressivité.

Dans ce domaine, en France, la comparaison historique est intéressante. À certaines époques, les villes les plus denses sont beaucoup plus tranquilles que les campagnes. À d'autres époques, les villes, qui sont toujours plus denses, sont les lieux où se concentrent les agressions et les violences. Au XVIII^e siècle (et c'est d'ailleurs de cette époque que datent les mots « urbanité », « civilité », etc.), la ville est en fait le creuset de la civilisation des mœurs. C'est là que les mœurs policées s'élaborent, à l'opposé des mœurs rustres des paysans. Ainsi, la bourgeoisie des villes, celle des petits commerçants, fait émerger un certain nombre de codes de comportement qui découlent de ceux en vigueur à la cour du roi. On parle de « curialisation des mœurs¹² » et les codes de civilité qui mettent les corps et les individus à distance se développent dans les villes : utilisation de la fourchette et du mouchoir, renonciation progressive à l'usage de la force pour régler les conflits. Le XVIII^e siècle est d'ailleurs l'un des siècles dans lequel les taux d'ho-

micides sont les plus faibles. À cette époque donc, les villes sont tranquilles et les campagnes plus violentes.

Puis, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle et jusqu'à aujourd'hui, les violences se concentrent à l'intérieur des villes. Ce phénomène s'accélère à partir de 1950 ou en tout cas il est mieux documenté à partir de cette période. Fait intéressant, les études internationales montrent que la taille des villes n'est pas un déterminant des niveaux de violence. Si l'on compare une ville de 200 000 habitants en France et une ville de 200 000 habitants aux États-Unis ou au Japon, elles ne génèrent pas le même type de comportements. Je n'exclus pas l'existence d'un effet de la pression démographique, mais s'il existe, il est médiatisé par beaucoup d'autres facteurs. Les effets de la taille des villes sont relatifs au pays dans lequel elles se trouvent. Pourquoi ? Je n'ai pas d'explication, mais cette observation est systématique. Une grande ville dans un pays donné compte plus de délits par habitant qu'une unité urbaine plus petite. Ce sera aussi le cas dans un autre pays ; mais les tailles des deux villes ne sont pas des prédicteurs, dans chacun des deux pays, du niveau de violence.

On ne peut pas exclure que la pression démographique explique un certain nombre de comportements, à travers des facteurs liés aux formes d'anonymat par exemple. Cela dit, il y a beaucoup d'autres facteurs actifs, et notamment ceux qui tiennent aux convictions morales des individus, aux formes de liens qui unissent les individus (ce n'est pas juste le nombre de personnes mais c'est la manière dont les atomes sont attachés entre eux, qui détermine aussi les comportements). □

12. Norbert Élias, « Curialisation et romantisme aristocratique », *La Société de cour* [*Die Höfische Gesellschaft*, 1969], traduit de l'allemand par Pierre Kamnitzer, Paris, Calmann-Lévy, 1974 ; rééd. Flammarion, collection Champs, 1986.

POUR ALLER PLUS LOIN

Éléments bibliographiques disponibles à Profession Banlieue

Sociologie politique de l'insécurité. Violences urbaines, inégalités et globalisation, Presses universitaires de France, 2004.

Mineurs et justice : analyse des dossiers judiciaires des auteurs mineurs de délits graves jugés dans l'Isère de 1985 à 2000, écrit avec Monique Dagnaud, CNRS, 2003,.

La délinquance des jeunes un phénomène connu, Futuribles, n° 274, 2002.

La délinquance des mineurs : les 13-19 ans racontent leurs délits, Éditions du Seuil, Collection : L'épreuve des faits, 2001.

Synthèse du rapport final de l'enquête sur la délinquance autodéclarée des jeunes, 2000.

Les facteurs de la délinquance des jeunes. Analyse à partir d'une enquête de délinquance autodéclarée, Les Cahiers de la sécurité intérieure, n° 42, 2000.

*Texte établi, après retranscription, par Cécile Fleureau et Elsa Micouraud,
Profession Banlieue*

Maquette Claire Péraro – Édité en octobre 2004